

# **POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Les politiques et les procédures 2020**

mis à jour: Décembre 2020 par le Comité de gouvernance

## **POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Approuvée en :** janvier 2011

**Modifiée en :** janvier 2021

**Approuvée par :** l'Assemblée nationale

Le Conseil d'administration (CA) est composé de **vingt quatre (24)** membres élus et de cinq membres désignés qui est composé comme suit:

1. **Quatorze (14)** personnes votantes élues par l'Assemblée nationale occupant les positions de:
  - 1.1. Président ;
  - 1.2. Vice-président ;
  - 1.3. Directeur de la communication ;
  - 1.4. Directeur du développement de l'adhésion ;
  - 1.5. Directeur de la défense de la santé des autochtones ;
  - 1.6. Directeur des soins infirmiers auxiliaires ;
  - 1.7. Directeur des soins infirmiers psychiatriques ;
  - 1.8. Président du Caucus des hommes ;
  - 1.9. Président du groupe de travail sur la diversabilité ;
  - 1.10. Président du caucus des Noirs;
  - 1.11. Président du caucus des autochtones ;
  - 1.12. Président du caucus des personnes d'ethnie distincte ;
  - 1.13. Président du caucus des francophones ;
  - 1.14. Président du caucus 2SLGBTQ+ ; et
2. **Une personne (1)** élue par les secteurs dans chaque région de l'Association, pour un total de cinq personnes votantes, aux postes suivants:
  - 2.1. directeur de la région de l'Ouest;
  - 2.2. directeur de la région des Prairies;
  - 2.3. directeur de la région de l'Ontario;
  - 2.4. directeur de la région du Québec;
  - 2.5. directeur de la région de l'Atlantique.
3. **Cinq (5)** personnes sans droit de vote élues par l'Assemblée nationale pour les positions de :
  - 3.1. Défenseur de la sécurité et du bien-être ;
  - 3.2. Défenseur de la durabilité de l'environnement ;
  - 3.3. Coordinateur des bourses d'études et de perfectionnement
  - 3.4. Défenseur pour les nouveaux diplômés ; et
  - 3.5. Coordinateur de la conférence nationale

4. **Cinq (5)** personnes sans droit de vote nommées par le conseil d'administration aux postes de
  - 4.1. Président sortant ;
  - 4.2. Agent administratif ;
  - 4.3. Trésorier ;
  - 4.4. Responsable de la technologie ; et
  - 4.5. Aîné
5. **Une personne (1)** sans droit de vote nommée par le conseil d'administration au poste de partenaire national, qui sera le directeur exécutif, le président ou le président élu de l'organisation représentative. Ce poste sera occupé à tour de rôle chaque année par les trois (3) partenaires suivants:
  - 5.1. Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIC)
  - 5.2. Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI)
  - 5.3. Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers (FCSII)

Tous les directeurs, défenseurs et présidents de comité de caucus ont un mandat **d'un (1) an**, du **1er mars** au dernier jour de **février**. Tous les directeurs, défenseurs et présidents de comités de caucus élus doivent :

- Être associé à un membre de chapitre en règle ;
- Être étudiant en soins infirmiers pendant la majorité de son mandat (*6 mois + 1 jour*) ;
- Diffuser un rapport trimestriel au conseil d'administration afin de décrire toutes les activités liées à leur poste et de maintenir la communication ;
- Remettre aux nouveaux titulaires de postes tous les documents liés à leur poste et les coordonnées des partenaires externes concernés, avec des instructions et des recommandations écrites et orales, avant la fin de leur mandat ; et
- travailler avec les nouveaux titulaires de postes et les encadrer pour assurer une transition en douceur.

#### **Le président :**

- Agir en tant que directeur général de l'Association ;
- Agir en tant que porte-parole officiel de l'Association ;
- Présider le conseil d'administration, le comité administratif et co-présider le comité de médiation du conseil d'administration, aux côtés de l'aîné ;
- Être membre de droit de tous les autres comités ;
- Exercer une supervision générale des intérêts et du bien-être de l'Association ;
- Maintenir le contact avec les principaux représentants de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIC), de l'Association canadienne des étudiants et des internes en pharmacie (ACEIP), de la Fédération canadienne des étudiants en médecine (FCEM), de la *National Student Nurses Association (NSNA)* et de tout autre groupe national jugé approprié;

- Avoir la garde conjointe des fonds de l'Association avec le responsable administratif, le vice-président et le directeur de la communication ;
- Être proposé pour le poste de représentant des étudiants au conseil d'administration de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et, s'il est élu, être le principal agent de liaison avec l'AIIIC ;
- superviser l'agent administratif
- Donner avis de toutes les réunions du conseil d'administration conformément au règlement administratif 8.04 ;
- fournir un ordre du jour à chaque membre du conseil d'administration au moins quatorze (14) jours avant chaque réunion du conseil d'administration et cinq (5) jours avant chaque réunion du comité-administratif ;
- Fournir un ordre du jour à chaque membre du conseil d'administration et à chaque délégué officiel au moins quatorze (14) jours avant les réunions de l'Assemblée nationale ;
- Préparer et soumettre le rapport annuel de l'Association à la Conférence nationale ;
- Servir de président de toutes les réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée nationale de l'Association ;
- présenter un rapport écrit avec des recommandations à chaque réunion du conseil d'administration et à chaque réunion de l'assemblée nationale
- Recevoir et distribuer les résolutions proposées pour discussion et action par l'Assemblée nationale.

#### **Le vice-président (VP) doit :**

- Avoir la garde conjointe, avec les membres du Comité administratif et du Bureau administratif des fonds de l'Association ;
- Présider toutes les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et remplace le président lorsque ce dernier ne peut être présent ;
- servir de représentant des étudiants au conseil d'administration de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) et assurer la liaison principale avec l'ACESI, en assistant à tous les événements et réunions d'affaires pertinents, sauf en cas d'impossibilité d'être présent ;
- siéger au comité de défense des intérêts de l'ACESI en tant que représentant des étudiants ;
- être responsable de la coordination de toutes les activités d'éducation et de recherche ;
- Suggérer et aider à la promotion des activités de soins infirmiers et de recherche ;
- établir et maintenir la liaison avec les associations de recherche (e.g. FCRSS, IRSC et CHSPR) et/ou les personnes-ressources, selon ce qui est jugé approprié pour les activités d'éducation et de recherche de l'Association ;
- Établir et maintenir la communication avec les représentants régionaux et nationaux de l'éducation et de la recherche qui peuvent exister ;

- promouvoir des postes d'assistants de recherche pour les étudiants en soins infirmiers membres
- Présenter un rapport écrit avec des recommandations lors de chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale.

**Le directeur des communications (DC) doit :**

- Être responsable de l'enregistrement, de la dactylographie, du classement et de la distribution des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, de l'assemblée nationale et du comité administratif ;
- Veiller à ce que le site web soit à jour ;
- être le principal contact du gestionnaire désigné du site web ;
- Accepter tout le contenu du site web des membres du conseil d'administration et de l'AEIC qu'ils souhaitent voir figurer sur le site web ;
- Assurer la liaison avec l'agent de la technologie
- Avoir la garde conjointe avec les membres du Comité administratif et le responsable administratif des fonds de l'Association ;
- être responsable de la coordination de la communication externe du Conseil d'administration (e.g. des communiqués de presse) ;
- Être le représentant principal de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers (FCSII) ;
- Fournir à tous les membres du conseil d'administration une liste des motions adoptées avant leur départ de chaque réunion ;
- Distribuer les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration à chaque membre du conseil d'administration, et de l'Assemblée nationale à chaque membre du conseil d'administration, et à chaque délégué officiel dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réunion et les soumettre pour affichage sur le site web ;
- être responsable de la tenue des listes de délégués et de contacts du CA ;
- Être responsable du suivi de tous les rapports trimestriels du CA et des officiers ;
- tenir à jour le document électronique de l'AEIC sur papier à en-tête et être responsable de sa distribution ; et
- Présenter un rapport écrit avec des recommandations lors de chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale

**Le directeur du développement des membres (DDM) doit :**

- Agir en tant que contact principal pour tous les services externes à fournir aux membres de l'Association ;
- superviser les directeurs régionaux dans le recrutement et la rétention des membres des chapitres ;
- être responsable de la négociation de tous les contrats de services aux membres externes avec le responsable administratif ou le président ;

- être responsable de la mise à jour des contrats avec tous les fournisseurs de services aux membres, en collaboration avec le responsable administratif ;
- Veiller à ce que les services aux membres fournis répondent aux besoins des membres ;
- être le principal contact pour tout contrat de prestations de services aux membres ;
- Collaborer avec l'agent administratif pour gérer les adhésions à NurseOne ;
- être le principal contact pour les demandes de renseignements concernant les services aux membres ;
- être responsable de la fourniture de rapports actualisés sur les contrats en cours au conseil d'administration et à l'assemblée nationale ;
- Présider le comité des nominations et des élections, recevoir toutes les candidatures et agir en tant que directeur du scrutin (Président général des élections - PGE). Si le DDM est candidat à une élection ou déclare un conflit d'intérêt, la présidence est confiée à un autre membre du conseil d'administration ;
- Mettre à jour et distribuer aux directeurs régionaux, avant la réunion d'automne du CA, le dossier d'orientation du DO/DA, qui doit inclure le dossier d'adhésion, et veiller à ce que la nouvelle version soit envoyée à la traduction ;
- Coordonner les ateliers de développement de carrière en collaboration avec les directeurs des conférences nationales et régionales ;
- Coordonner et animer la Semaine nationale des étudiant(e)s infirmier(ère)s ;
- Préparer un rapport et assister à la réunion de l'Assemblée nationale ;
- siéger au comité consultatif du réseau de l'AIC en tant que représentant des étudiants de l'AEIC ;
- être le principal agent de liaison avec le réseau des spécialités infirmières de l'AIC, assister aux réunions trimestrielles du réseau et promouvoir les possibilités offertes au sein du réseau ;

### **Le directeur de la défense de la santé Autochtone (DDSA) doit:**

- s'identifier comme autochtone (autochtone, Métis, Inuit ou Premières Nations).
- Être membre du caucus autochtone
- Coordonner et animer la Journée des étudiants autochtones en soins infirmiers en collaboration avec le directeur du développement des membres et le président du caucus autochtone
- agir en tant que liaison principale entre le *Canadian Indigenous Nurses Association* (CINA) et l'AEIC ;
- Maintenir le contact et établir des relations avec les partenaires et les comités d'étudiants en soins infirmiers autochtones au niveau national et international ;
- Assurer la liaison avec tous les partenaires nationaux clés et les organisations externes qui sont engagés ou qui représentent la santé et la défense des autochtones ;
- Assister à toutes les réunions de la CINA (si cela est financièrement possible) ;

- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale, et assister à l'assemblée nationale ; et
- Établir un partenariat avec le président du Caucus autochtone pour faciliter la représentation autochtone aux événements de l'AEIC tels que les conférences régionales et nationales.

**Le directeur des soins infirmiers auxiliaires doit :**

- Soyez un étudiant en soins infirmiers auxiliaires
- dans le cas où un étudiant en soins infirmiers pratiques ne se présente pas, un étudiant en soins infirmiers non pratiques qui a une expérience de travail en tant qu'infirmier pratique peut occuper le poste pour aider au recrutement d'étudiants en soins infirmiers pratiques
- Établir et maintenir la communication avec les organisations concernées par les questions relatives aux étudiants en soins infirmiers et aux soins de santé
- Travailler en collaboration avec le DDM et les directeurs régionaux pour recruter des étudiants du programme de soins infirmiers pratiques
- Militer pour une représentation accrue des étudiants en soins infirmiers pratiques aux événements de l'AEIC tels que les conférences régionales et nationales
- Préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale
- Assister à la conférence nationale

**Le directeur des soins infirmiers psychiatriques (DSIP) doit:**

- être un étudiant en soins infirmiers psychiatriques.
  - dans le cas où un étudiant en soins infirmiers psychiatriques ne se présente pas, un étudiant en soins infirmiers non psychiatriques qui a une expérience de travail en tant qu'infirmier psychiatrique, ou un autre professionnel lié à la santé mentale, peut occuper le poste pour aider au recrutement des étudiants en soins infirmiers psychiatriques
- Établir et maintenir la communication avec les organisations concernées par les questions relatives aux étudiants en soins infirmiers psychiatriques et aux soins de santé
- Travailler en collaboration avec le DDM et les directeurs régionaux pour recruter des étudiants du programme de soins infirmiers psychiatriques
- Militer pour une plus grande représentation des étudiants en soins infirmiers psychiatriques aux événements de l'AEIC tels que les conférences régionales et nationales
- Préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale
- Assister à la conférence nationale

**Président du Caucus des hommes :**

- S'identifier en tant qu'homme
- Présider le Caucus des hommes
- Assurer la liaison entre les étudiants infirmiers et le Conseil d'administration
- être responsable du recrutement et de la fidélisation des étudiants infirmiers masculins
- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible).

#### **Président du Caucus de la diversabilité :**

- S'identifier comme une personne qui vit avec une certaine forme de diversabilité
- Présider le Caucus de la diversabilité
- Assurer la liaison entre les étudiants en soins infirmiers vivant avec une diversabilité et le conseil d'administration
- être responsable du recrutement et du maintien des étudiants en soins infirmiers vivant avec une diversabilité
- Travailler en collaboration avec le défenseur de la sécurité et du bien-être et le coordonnateur de la conférence nationale pour s'assurer que tous les obstacles à l'accès aux événements et aux documents de l'AEIC sont raisonnablement traités et atténués
- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible).

#### **Président du caucus Noir**

- S'identifier comme Noir
- Président du caucus Noir
- Assurer la liaison entre les étudiants Noirs en soins infirmiers et le Conseil d'administration
- être responsable du recrutement et de la rétention des étudiants Noirs en soins infirmiers
- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible).

#### **Président du caucus autochtone**

- S'identifier comme autochtone (autochtone, Première nation, Métis, Inuit)
- Président du caucus autochtone
- Assurer la liaison entre les étudiants autochtones en soins infirmiers et le Conseil d'administration
- être responsable du recrutement et de la rétention des étudiants autochtones en soins infirmiers
- Coordonner et faciliter la Journée des étudiants autochtones en soins infirmiers en collaboration avec le DDM et le DDSA
- Établir un partenariat avec le DDSA et l'aîné pour faciliter la représentation autochtone aux événements de l'AEIC tels que les conférences régionales et nationales.



- Lorsque le DDSA n'est pas en mesure de le faire, assurer la liaison avec tous les partenaires nationaux clés et les organisations externes qui sont engagés ou qui représentent la santé et la défense des autochtones
- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible).

### **Président du Caucus des personnes d'ethnie distincte**

- S'identifier comme une personne de couleur (minorité raciale qui ne s'identifie pas comme Noire ou autochtone)
- Présider le caucus des personnes d'ethnie distincte
- Assurer la liaison entre les élèves infirmiers de couleur et le conseil d'administration
- être responsable du recrutement et de la rétention des étudiants en soins infirmiers de couleur
- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible).

### **Président du caucus francophone**

- S'identifier en tant que francophone
- Être bilingue. En cas d'absence d'un candidat bilingue, un candidat non bilingue qui est autrement immergé dans la culture francophone est éligible pour le poste
- Présider le caucus francophone
- Assurer la liaison entre les étudiants infirmiers francophones et le Conseil d'administration
- être responsable du recrutement et de la rétention des étudiants infirmiers francophones
- Travailler en collaboration avec le Comité administratif et le traducteur pour garantir que toutes les communications officielles soient traduites avec exactitude.
- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible).

### **Président du caucus 2SLGBTQ+**

- S'identifier comme membre de la communauté 2SLGBTQ+
- Les alliés de la communauté 2SLGBTQ+ ne sont pas éligibles pour ce poste
- Présider le caucus 2SLGBTQ+
- Assurer la liaison entre les étudiants en soins infirmiers 2SLGBTQ+ et le conseil d'administration
- être responsable du recrutement et de la rétention des étudiants en soins infirmiers de la communauté 2SLGBTQ+.
- Coordonner et faciliter les célébrations de la fierté et la semaine de sensibilisation aux personnes transgenres.

- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible).

### **Les directeurs régionaux (DR) doivent:**

- Les directeurs régionaux (DR) doivent :
- Assurer la liaison entre les membres de leur région et le conseil d'administration ;
- sont responsables de la rétention des membres actuels et de la collecte des cotisations et des formulaires en collaboration avec le responsable administratif ;
- Établir et maintenir la communication avec les principaux représentants des syndicats d'infirmières et d'infirmiers provinciaux/territoriaux, des associations professionnelles et des organismes de réglementation ;
- Établir et maintenir la communication avec d'autres organisations de leur région en rapport avec les soins infirmiers, les questions relatives aux étudiants et les soins de santé ;
- Faciliter la Semaine nationale des étudiant(e)s infirmier(ère)s dans leur région ;
- Agir en tant que liaison principale entre le directeur de la conférence régionale et l'association ;
- fournir un ordre du jour pour les réunions d'affaires régionales à chaque DO de sa région au moins quatorze (14) jours avant les réunions d'affaires régionales ;
- Demander un rapport écrit à chaque DO de leur région au moins quatorze (14) jours avant les réunions d'affaires régionales ;
- Présider toutes les réunions de travail régionales ;
- Gérer toutes les activités liées au choix et à l'attribution du prix de la réussite régionale ;
- Promouvoir l'AEIC dans leur région respective ;
- travailler en collaboration avec le DDM pour coordonner les activités de recrutement et de rétention dans leur région ;
- Travailler en collaboration avec le DDM pour envoyer des dossiers d'orientation sur le DO/DA en format électronique aux écoles membres
- Remettre au DDM un rapport sur les dossiers de recrutement, qui doit inclure le nom de l'école, le(s) nom(s) de contact, et le suivi effectué d'ici la réunion du Conseil d'administration de janvier ;
- présenter un rapport écrit avec des recommandations à chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale ; et
- Gérer toutes les activités liées au processus d'élection du DR sortant. En cas de vacance d'un poste de DR, si un remplaçant ne peut être trouvé, les autres DR collaboreront pour maintenir cette région ; et,
- Le directeur régional du Québec est bilingue français/anglais.
  - En cas d'absence d'un candidat bilingue d'une école du chapitre, les élections partielles seront ouvertes aux étudiants bilingues des écoles québécoises non membres. Si aucun candidat ne se présente, les candidatures québécoises

francophones seront acceptées pour une élection partielle. Il incombe au président du caucus francophone d'informer les écoles non membres de l'élection partielle.

- Assister à la conférence nationale

### **Défenseur de la santé et du bien-être:**

- Travailler en collaboration avec le président du Caucus de la diversité et le coordonnateur de la conférence nationale pour s'assurer que tous les obstacles à l'accès aux événements et aux documents de l'AEIC sont raisonnablement traités et mitigés.
- Identifier toute lacune, obstacle ou structure interne à l'AEIC qui peut/peut nuire à la santé des membres de l'AEIC.
- Promouvoir la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales (octobre) et la Semaine de la santé mentale (mai)
- Promouvoir l'importance des soins personnels et de la résilience auprès des membres de l'AEIC, ainsi que les préjudices associés à la détresse morale et à l'épuisement professionnel.
- Assister à la conférence nationale
- Collaborer avec tous les présidents de caucus pour répondre aux préoccupations des membres concernant l'inclusion, l'équité ou la sécurité au sein de l'association
- Collaborer avec les directeurs des conférences nationales et régionales pour garantir le respect des politiques de sécurité et la fourniture d'une assistance si nécessaire
- Préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible)

### **Défenseur de la durabilité environnementale :**

- Travailler en collaboration avec le conseil d'administration pour s'assurer que l'organisation travaille en permanence à la réduction de son empreinte carbone
- Identifier les sources de déchets au sein de l'organisation
- Travailler en collaboration avec les membres du conseil d'administration qui sont responsables de l'organisation des événements afin de réduire au minimum les déchets.
- Réviser les contrats et les partenariats afin de s'assurer que toutes les organisations partenaires sont respectueuses de l'environnement ou prennent des mesures pour réduire leur empreinte carbone
- Créer et développer des relations avec les infirmières et infirmiers canadiens pour la santé et l'environnement
- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible).

### **Défenseur des nouveaux diplômés :**

- Entretenir des relations avec *Nursing The Future* et d'autres organisations visant à soutenir les nouveaux diplômés.

- Élaborer du matériel et des programmes visant à soutenir les étudiants en soins infirmiers dans leur transition vers la pratique infirmière.
- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible).

**Le coordinateur des bourses d'études et des bourses de perfectionnement (CBEP) doit:**

- agir en tant que président du comité des prix
- Superviser la distribution des prix par le biais du partenariat avec la FIIC
- Maintenir le contact avec les principaux représentants de la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada (FIIC)
- Faciliter la distribution des prix au sein de l'AEIC
- Coordonner la nomination des prix pour les contributions à vie et les contributions honorifiques
- être responsable du programme de développement du leadership de l'AEIC et du processus d'attribution des prix de leadership associés.
- préparer un rapport pour chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale et assister à l'assemblée nationale (si cela est financièrement possible).
- Travailler au développement de partenariats de collecte de fonds ou d'opportunités de contribuer aux prix de l'AEIC.

**Le coordinateur de la conférence nationale (CCN) doit :**

- Assumer la responsabilité de la planification et de la coordination des activités de la conférence nationale ;
- Travailler en collaboration avec le conseiller de la conférence nationale pour la transition et la planification de la conférence nationale ;
- tenir un registre permanent de toutes les activités se déroulant en préparation de la conférence nationale ;
- Établir et maintenir la communication avec les membres et le conseil d'administration concernant les progrès de la prochaine conférence nationale ;
- Conjointement avec le Président, inviter tous les invités officiels à la Conférence nationale;
- Présider le comité de planification de la conférence nationale ;
- Fournir un ordre du jour final de la prochaine conférence nationale aux directeurs lors de la réunion du conseil d'administration de l'été;
- Être responsable de l'achèvement de la vérification des comptes de la Conférence nationale avant le 31 mars ;
- Présenter un rapport écrit avec des recommandations à chaque réunion du conseil d'administration et de l'assemblée nationale ; inclure dans son budget le coût de la traduction pour l'ensemble de la conférence nationale, y compris l'assemblée nationale ;
  - La participation à la réunion d'automne du conseil d'administration est obligatoire.

**Le président sortant doit :**

- être le président sortant immédiat de l'Association à condition d'être nommé à ce poste par le conseil d'administration actuel ;
- être financé pour assister à toutes les réunions du conseil d'administration ;
- agir en tant que membre sans droit de vote du Conseil d'administration ;
- agir en tant que président du comité de gouvernance
- assurer la présidence du comité de planification stratégique ;
- servir de mentor au nouveau conseil d'administration ;
- assurer une transition en douceur entre le nouveau conseil d'administration et le conseil sortant et achever toutes les tâches en suspens avant le 1er juillet ;
- faciliter la session d'orientation lors de la réunion de printemps du conseil d'administration ;
- mettre à jour les Règlements administratifs, les politiques et le manuel d'orientation du conseil d'administration selon les besoins ; et
- présenter un rapport oral et écrit avec des recommandations, le cas échéant, à chaque réunion du conseil d'administration.